



A la suite d'une requête du patron par intérim de la Délégation générale à la recherche extérieure, le juge d'instruction du Tribunal militaire de Yaoundé a permis à l'ancien homme fort des lieux de récupérer ses effets personnels en même temps que le matériel de travail et certains dossiers bloqués par les scellés ont été remis à l'intérimaire. Les raisons d'un transport judiciaire à l'origine de la rumeur de la remise en liberté de l'inculpé Eko Eko.

M. Monkouop Mouminou, l'adjoint au directeur de la Délégation générale de la recherche extérieure (Dgre) a désormais toutes les manettes en main pour travailler. Devenu patron par intérim de l'institution à la suite de l'interpellation du titulaire du poste, Maxime Eko Eko, dans le cadre de l'enquête ouverte pour cerner les circonstances de la disparition sauvage de Martinez Zogo, le commissaire divisionnaire a reçu ce qui lui manquait encore pour assurer efficacement l'entièreté de la fonction. C'était jeudi, 16 mars 2023, tard dans l'après-midi. Ce jour-là, le juge d'instruction du Tribunal militaire de Yaoundé chargé de l'enquête judiciaire en cours au sujet de l'affaire de l'homme des médias a en effet organisé une descente au siège de la Dgre pour la circonstance.

Selon les sources de Kalara, le patron intérimaire de l'institution chargée du renseignement avait préalablement saisi le commissaire du gouvernement d'une requête expliquant ses difficultés à travailler. Ces difficultés étaient liées aux scellés apposés sur les voies d'accès au bureau du Dgre. Du fait de ces scellés, certains dossiers importants en cours de traitement étaient bloqués dans l'espace de travail du Dgre de même que du matériel de travail. La requête visait à lever les scellés pour libérer les dossiers en question et le matériel concerné. Elle sera transmise au juge d'instruction, en possession de l'ensemble du dossier de l'affaire Martinez Zogo depuis le début de l'information judiciaire. Et sur la base des réquisitions faites par le commissaire du gouvernement dans le sens de la requête, M. Oyono Ebessa a pris une ordonnance permettant d'effectuer un transport judiciaire à la Dgre.

Escorte du GPIGN

C'est en exécution de cette ordonnance que M. maxime Eko Eko a été extrait de la prison principale de Yaoundé – Kondengui où il séjourne depuis son inculpation pour le Tribunal militaire de Yaoundé. Encadrée par une escorte remarquable des éléments du Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale (GPIGN), cette extraction s'est faite aux premières heures de jeudi dernier. Donc, une sortie à tort présentée comme on l'a appris ici et là par certains tantôt comme l'occasion de la remise en liberté de l'ancien homme fort de la Dgre, tantôt comme l'occasion d'une perquisition de son bureau par le juge d'instruction. Est-ce la raison pour laquelle l'ancien bâtonnier Charles Tchoungang, et son confrère, Me Ndoumou, tous les deux conseils de M. Jean-Pierre Amougou Bélinga, ont passé l'essentiel de leur journée de jeudi dernier au Tribunal militaire de Yaoundé, afin de profiter de la situation pour les intérêts de leur client ? Rien n'est exclu.

Jeudi dernier, le juge d'instruction, M. Eko Eko et ses avocats ont longtemps rongé leur frein, avant l'exécution du transport judiciaire dans les locaux de la Dgre. Il a fallu attendre 16h, d'après des sources introduites, pour que tout ce monde se transporte au bureau de Maxime Eko Eko, puisque le Dgre n'a pas encore été officiellement limogé de son poste. En fait, informé de la situation la veille, le commissaire du gouvernement s'est longtemps fait attendre avant de se montrer disponible. C'est en sa présence que le juge d'instruction a conduit l'ensemble de sa suite à la Dgre. Rendu finalement sur les lieux, M. Oyono Ebessa a effectivement procédé à l'enlèvement des scellés apposés par les officiers de police judiciaire (OPJ). Les dossiers tenus captifs dans le bureau, «48 pièces au total», selon les sources de votre journal, ont été sortis du bureau de même que le matériel de travail.

M. Maxime Eko Eko a profité de l'occasion, avec la bénédiction du juge d'instruction, pour récupérer des biens personnels, dont sa bible et ses photographies. Des scellés ont de nouveau été posés sur les voies d'accès au bureau du patron de la Dgre, y compris sur quatre autres qui avaient échappé aux OPJ, selon les indications données par le Dgre lui-même. Probablement le départ définitif d'une institution que M. Eko Eko aura dirigée 13 ans durant... L'opération s'est achevée aux environs de 21h. C'est à cette heure que l'inculpé a été reconduit, toujours sous forte escorte, à la prison principale de Kondengui en attente du

démarrage effectif de l'instruction judiciaire ouverte le 4 mars 2023.

Guet-apens au SED

Rappelons qu'à la suite de la découverte du corps sans vie de l'animateur d'Amplitude FM, le 22 janvier 2023, M. Eko Eko avait été l'une des premières personnes à être interpellées par les gendarmes alors qu'il venait prétendument prendre part à une séance de travail dans le bureau du secrétaire d'Etat à la Défense (SED) chargé de la gendarmerie. En fait, il était tombé dans un guet-apens monté par le SED et le ministre délégué chargé de la Défense. Le nom du patron du renseignement avait été déjà évoqué par le lieutenant-colonel Justin Danwe, directeur des opérations à la Dgre, déjà aux arrêts, qui avait avoué son implication dans la filature et de l'enlèvement de Martinez Zogo. Dans ses déclarations, M. Danwe laissait entendre que M. Eko Eko avait été informé par lui-même du projet d'enlèvement de l'homme des médias. Jusqu'ici, selon des sources proches du concerné, l'ancien patron des renseignements a toujours nié les faits.

M. Eko Eko, qui a passé 13 ans à la tête de la Dgre, est réputé avoir entretenu des rapports relativement tendus avec le ministre d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République (Sgpr), qui est connu comme le mentor de M. Galax Etoga, le SED, désigné à la tête de la commission d'enquête mixte Gendarmerie-police, instaurée sur instruction du chef de l'Etat, pour faire la lumière sur la disparition de Martinez Zogo. Pour beaucoup dans le sérail, la chute de Eko Eko a été facilitée par ses rapports peu cordiaux avec le Sgpr. De toutes les façons, il répond de l'inculpation de complicité de torture dans l'enquête judiciaire ouverte au Tribunal militaire. Les conclusions de cette enquête et, si possible le procès public envisagé, pourront déterminer si l'ancien Dgre paie les frais des batailles des réseaux ou alors s'il a effectivement parrainé les actions ayant abouti à l'assassinat de l'homme des médias.

Kalara
